



À partir du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages, les papiers et les cartons pourront être triés !

A partir du 1^{er} janvier 2023 et afin de se conformer aux nouvelles directives, tous les emballages en plastique seront acceptés dans le bac de tri au couvercle jaune ou bleu. Ils rejoindront tous les emballages en métal et en carton, les briques alimentaires ainsi que tous les papiers. Les consignes de tri seront donc plus simples et seront identiques sur tout le territoire français.

Le tri va devenir plus facile ! Tous les emballages et les papiers pourront être triés.

Les performances de nos communes s'améliorent, mais nous pouvons et voulons aller plus loin. Le Syndicat TRI-OR est engagé à faire progresser le tri sélectif et le recyclage des emballages ménagers.

Quelles conséquences pour vous au quotidien ? Concrètement, une bonne partie des déchets que vous jetez dans vos poubelles ménagères va rejoindre votre bac de tri. Si vous estimez qu'il va devenir trop petit, vous pouvez d'ores et déjà contacter le Syndicat TRI-OR pour en obtenir un plus grand gratuitement.

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



NOUVEAU !

VIDES

LES BRIQUES ALIMENTAIRES ET LES CARTONS



TOUS LES TYPES DE PAPIERS



Sans les mettre les uns dans les autres, sans sac, bien les vider et inutile de les laver !

